



# Trouver une location ou une colocation dans le Finistère

## SOMMAIRE

### 1. Les lieux d'information

- Pour les moins de 30 ans

### 2. Les différentes offres

- Le logement dans le marché privé
- Le logement social
- Se loger en résidence
- Le logement intergénérationnel

### 3. Droits du locataire : adresses utiles

- L'ADIL 29
- Les associations de défense du locataire

### 4. Aides financières : carnet d'adresses

- Les allocations de la CAF
- Visale
- les aides Action Logement : avance et garantie Loca-Pass, Mobili-Jeunes...
- le FSL

## A CONSULTER :

### Guide Logement pour les professionnels

Outil d'information réalisé par le CRIJ Bretagne listant notamment toutes les adresses utiles dans le cadre d'une recherche de location, de colocation ainsi que les aides financières pouvant être mobilisées sur le territoire breton. Il détaille les documents administratifs liés à une installation dans un logement (bail, état des lieux...) et précise les droits et obligations des locataires. Enfin, il propose des outils et donne des idées pratiques pour trouver le logement correspondant à chaque situation.

-Guide « **Se loger dans Rennes Métropole** » édité par le CRIJ Bretagne et accessible sur [www.crij-bretagne.com](http://www.crij-bretagne.com).

-Le **Guide du logement des jeunes**, édité par la fondation Abbé Pierre en partenariat avec le CRIJ Bretagne

-> [www.ij-bretagne.com/logement](http://www.ij-bretagne.com/logement), le site logement du réseau Information Jeunesse en Bretagne.

<https://mes-aides.gouv.fr>

Site national d'information sur les aides, cela permet de repérer et d'évaluer ses droits aux aides sociales

## LEXIQUE

ADIL : Agence départementale d'information sur le logement

CAF : Caisse d'allocations familiales

CLLAJ : Comités locaux pour le logement autonome des jeunes

FSL : Fonds social logement

## 1. Les lieux d'information

### Pour les moins de 30 ans

**Certains organismes, tels que les Comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), ont pour mission de favoriser l'accès au logement des jeunes.**

Ils peuvent aider dans les recherches et démarches administratives (montage de dossier de demande d'aide au logement ...) et peuvent parfois aussi disposer d'un fichier d'offres de location.

Ces structures accueillent gratuitement, individuellement avec ou sans rendez-vous, sur place et par téléphone.

### Comité pour l'habitat des jeunes de Quimper (CPHJ)

Fondation Massé Trévidy

29 rue de la providence - 29000 Quimper

02 98 64 41 41 / [nadine.thomas@fmt.bzh](mailto:nadine.thomas@fmt.bzh)

-> [bretagne.unclaj.org](http://bretagne.unclaj.org)

### Réseau Information jeunesse (IJ)

Près de 60 Points et Bureaux Information Jeunesse en Bretagne. Dans le Finistère, il y a une structure IJ à Brest, Briec, Carhaix, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Concarneau, Douarnenez, Landerneau, Le Relecq-Krhuon, Lesneven, Morlaix, Pont-L'Abbé et Quimperlé.

Voir tous les contacts sur le site [www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com) rubrique « Notre réseau ».

## 2. Les différentes offres

### Le logement dans le marché privé

#### Les offres de particulier à particulier

#### Des sites internet nationaux

- [leboncoin.fr](http://leboncoin.fr)
- [locservice.fr](http://locservice.fr)
- [location.annonceetudiant.com](http://location.annonceetudiant.com)
- [locatme.fr](http://locatme.fr)
- [pap.fr](http://pap.fr)
- [pretalouer.fr](http://pretalouer.fr)
- [topannonces.fr](http://topannonces.fr)
- [vivastreet.com](http://vivastreet.com)



Attention y sont également proposés des offres de professionnels (agences, notaires...) : vérifiez bien la partie « contact ».

### Un site régional

[www.ij-bretagne.com/logement](http://www.ij-bretagne.com/logement), le site logement du réseau Information Jeunesse en Bretagne.

### La presse

- **Ouest-France** : supplément « Annonces » dans l'édition de mercredi ou sur [www.ouestfrance-immo.com](http://www.ouestfrance-immo.com)
- **Le Télégramme** : journal quotidien avec un supplément immobilier le mardi et un site dédié : [immobilier.letelegramme.fr](http://immobilier.letelegramme.fr)

### Les mairies, offices de tourisme...

En consultation sur place ou sur internet, certaines villes ou services municipaux (offices de tourisme, centres d'action sociale...) peuvent diffuser des offres.

Voici quelques exemples repérés :

- le syndicat mixte du Pays du Léon met une bourse d'offres de logement sur son site [www.syndicat-mixte-leon.com](http://www.syndicat-mixte-leon.com)
- la communauté de communes Quimper Bretagne Occidentale propose tout une rubrique de conseils (mais pas d'offres directement) sur son site [www.quimper-bretagne-occidentale.bzh](http://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh) rubriques « Vie quotidienne / Louer un logement »

## Les offres de professionnels

Les professionnels sont des intermédiaires entre propriétaires et locataires et ils peuvent vous aider dans votre recherche. Ils vous demanderont des frais pour ce service.

### Les agents immobiliers et les notaires

Ils proposent les offres, organisent les visites, rédigent et planifient la signature du bail. Elles peuvent parfois être gestionnaires du logement pour le compte du propriétaire.

Vous ne payez aucun frais tant que vous n'avez pas trouvé le logement qui vous convient, contrairement aux marchands de listes.

**Contacts des agences immobilières** sur [www.pagesjaunes.fr](http://www.pagesjaunes.fr) / Agence immobilière

**Contacts et offres des études de notaires** correspondant au territoire où vous cherchez auprès de la Chambre des notaires du Finistère :

-> [www.chambre-finistere.notaires.fr](http://www.chambre-finistere.notaires.fr)  
02 98 53 18 55

A noter que l'ADIL29 propose un site où vous retrouvez un certain nombre d'offres de location dans le département :

-> [locations.anil.org](http://locations.anil.org)

### Les centres de location ou « marchands de listes »

Ils proposent un « abonnement » à des listes de logements en location, mais avoir accès à une liste de logements ne vous garantit pas de trouver une location à votre convenance. Lisez le contrat avec attention avant de le signer.

Sachez que les associations de défense du consommateur recommandent d'être très vigilant : voir le chapitre 3.

## Le logement social

L'attribution de logements sociaux (appelés aussi « HLM ») est conditionnée par des plafonds de ressources.

## La demande unique

### Faire une demande

Sur [www.demandelogement29.fr](http://www.demandelogement29.fr) ou à la mairie ou du centre d'action sociale de la ville (CCAS, CDAS...) où vous souhaitez résider, auprès des organismes gestionnaires de logements sociaux (voir ci-après),

### A noter

- il n'est pas nécessaire de résider dans la ville ou le département pour déposer un dossier,
- la demande est à renouveler chaque année si vous n'avez pas eu d'attribution,
- il faut signaler tout changement de situation (statut, ressources, familial...) afin que le dossier soit traité au mieux.

## La demande de logements sociaux dits « intermédiaires »

Egalement accessibles sous conditions de ressources, ces logements peuvent vous être directement attribués par les bailleurs sociaux (organismes gestionnaires de logements sociaux).

- Aiguillon : 02 98 46 12 13 / [www.aiguillon-construction.fr](http://www.aiguillon-construction.fr)
- Armorique Habitat : 02 98 85 04 40 / [www.armorique-habitat.fr](http://www.armorique-habitat.fr)
- Brest Métropole Habitat : 02 29 00 45 00 / [www.brest-metropole-habitat.fr](http://www.brest-metropole-habitat.fr)
- Douarnenez Habitat : 02 98 92 45 01 / [www.douarnenez-habitat.fr](http://www.douarnenez-habitat.fr)
- Espacil Habitat : 02 98 43 30 83 / [www.espacil.com](http://www.espacil.com)
- Finistère Habitat : 02 98 95 37 25 / [www.finisterehabitat.fr](http://www.finisterehabitat.fr)
- Foyer d'Armor (groupe LB Habitat) : 02 98 45 94 40 / [www.groupehbhabitat.com](http://www.groupehbhabitat.com)
- Le Logis Breton : 02 98 55 81 91 / [www.lelogisbreton.com](http://www.lelogisbreton.com)
- OPAC de Quimper Cornouaille : 02 98 55 60 00 / [www.opac-quimper-cornouaille.fr](http://www.opac-quimper-cornouaille.fr)
- SA HLM Les Foyers : 02 98 44 33 94 / [www.sahlm-lesfoyers.com](http://www.sahlm-lesfoyers.com)

## Le logement social attribué par Action Logement

**Salarié dans une entreprise de plus de 20 salariés**, vous pouvez faire une demande auprès de votre employeur. En effet, les employeurs cotisent à Action logement qui pourra éventuellement vous attribuer un logement.

**Etudiant dont les parents sont salariés dans une entreprise de plus de 10 salariés**, vous pouvez faire une demande de logement meublé directement auprès d'Action logement.

Pour en savoir plus :

- **l'une des agence Action Logement** dans le département :
  - > à Brest : CCI, 1 place du 19<sup>ème</sup> R.I., 02 98 00 38 88
  - > à Landerneau : Parc d'innovation de Mescoat, 02 98 85 42 00
  - > à Morlaix : CCI Aéroport, 02 98 62 39 09
  - > à Quimper : 145 avenue de Keradenec, 02 98 90 48 55
- **le responsable Action Logement de votre entreprise** (responsable du personnel).

## Se loger en résidence

### Les résidences étudiantes du CROUS

#### Des logements sociaux réservés aux étudiants

L'attribution de ces logements est soumise à des conditions de ressources et ils sont bien ouverts aux boursiers et non boursiers.

Un logement du CROUS est mis à disposition pour une année universitaire (éventuellement renouvelable).

Des admissions en résidence universitaire sont possibles toute l'année, selon les disponibilités et la situation de l'étudiant.

#### Faire la demande

- **Avant le 31 mai**, pour faire une demande de logement pour la rentrée suivante : remplir le dossier social étudiant (DSE) sur [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr). Vous aurez besoin du n° carte étudiant ou pour les futurs étudiants, des infos reçues après l'inscription à Parcoursup + une adresse mail + le dernier avis fiscal de vos parents.



A partir de mi-mars, précisez vos souhaits sur [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)

#### Contacts

##### - CROUS de Rennes

7 place Hoche - CS 26428 - 35064 Rennes Cedex  
02 30 30 09 30 / [hebergement@crous-rennes.fr](mailto:hebergement@crous-rennes.fr)  
-> [www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr)

##### - CLOUS de Brest : 2 avenue Le Gorgeu

02 98 03 38 78 / [clous@crous-rennes.fr](mailto:clous@crous-rennes.fr)

##### - Quimper : 4 rue de l'Université (restau – résidence universitaire)

02 98 60 61 18

### Les résidences Habitat Jeunes (agrées FJT)

Les RHJ sont des espaces de vie accueillant principalement des jeunes de 16 à 30 ans, en cours d'insertion sociale et professionnelle (emploi, recherche d'emploi, formation...). Ces résidences peuvent proposer différents services : logement, restauration, information, animation, etc.

Tous les contacts dans le document *Résidences Habitat Jeunes et jeunes actifs en Bretagne*, fiche Actuel Bretagne n° 5.230 accessible sur [www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com) / S'informer / Se loger  
-> [www.urhajibretagne.fr](http://www.urhajibretagne.fr)

### Les résidences et foyers privés

Pensez que les agences immobilières peuvent gérer des parcs de logements "étudiants". Par ailleurs, des résidences type « appart'hôtels » peuvent également proposer des formules en location ou colocation au semestre ; enfin, dans certaines communes, il existe des foyers religieux.

Récupérez les contacts auprès de la mairie ou d'un des Bureaux et Points Information Jeunesse de Bretagne :

-> [www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com) / Notre réseau

### Le logement intergénérationnel

Il s'agit d'une solution alternative d'hébergement qui propose de mettre en relation des jeunes en recherche d'un logement avec des personnes (le plus souvent des seniors) proposant une chambre libre à leur domicile. Cet hébergement est mis à disposition d'un jeune (étudiant, apprentis, stagiaire, jeune actif...) en échange de temps de présence et de partage avec le senior.

#### Dispositif « Tiss'âges » à Brest

L'AILES : association d'Iroise pour le logement, l'emploi et les solidarités  
02 98 43 45 48

## 3. Droits du locataire : adresses utiles

Ces organismes sont en mesure de vous accueillir et vous informer ou orienter pour toute question juridique sur le logement et sur vos droits (et vos devoirs) de locataire.

### L'ADIL 29

L'agence départementale d'information sur le logement des Côtes d'Armor (ADIL 29) est agréée par le Ministère de la Cohésion des Territoires pour informer et proposer des conseils juridiques, fiscaux et financiers sur le logement. Le site [www.anil.fr](http://www.anil.fr) est une référence, notamment sur la réglementation.

L'ADIL accueille gratuitement, sur place et dans les permanences proposées dans plusieurs communes du département.

A Brest : 14 boulevard Gambette

A Quimper : 23 rue Jean Jaurès

02 98 46 37 38

-> [www.adil29.org](http://www.adil29.org)

### Les associations de défense des locataires

Ces associations peuvent fournir des modèles de courrier par exemple ou accompagner dans certaines démarches.

Pour les contacts des associations et syndicats de défense des consommateurs et des locataires : voir la fiche **Défense du consommateur, du locataire et de l'usager dans les Morbihan**, fiche 5.501-29 et le guide « Reflexes conso » édité par le CRIJ en partenariat avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement; accessibles sur [www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com) rubriques « S'informer / Connaître ses droits ».

## 4. Aides financières : carnet d'adresses

Il existe différents types d'aides :

- pour vous aider à payer le loyer (les allocations de la CAF notamment),
- pour financer un dépôt de garantie,
- pour fournir un cautionnement si vous ne pouvez en avoir,
- ...

Ci-dessous figurent les principales aides et les contacts locaux pour obtenir des informations ou le formulaire de demande. Il existe aussi un site local réunissant un annuaire d'adresses et d'informations pratiques sur les droits et les aides dans le département : <http://infosociale.finistere.fr>.

Pour tout connaître, consultez aussi la fiche Actuel CIDJ 5.21 Trouver une location ou une colocation ou les sites internet dédiés.

### Les allocations de la CAF

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) rubrique Mes services en ligne

CAF du Finistère

1 rue de Portzmoguer

29602 BREST Cedex 2

0810 25 29 30 (service 0,06 €/min + prix appel)

### Visale, si vous n'avez pas de garant

[www.visale.fr](http://www.visale.fr)

L'une des agences Action Logement :

- à Brest : CCI, 1 place du 19<sup>ème</sup> R.I., 02 98 00 38 88

- à Landerneau : Parc d'innovation de Mescoat, 02 98 85 42 00

- à Morlaix : CCI Aéroport, 02 98 62 39 09

- à Quimper : 145 avenue de Keradenec, 02 98 90 48 55

### Le Fonds Social Logement (FSL)

[www.finistere.fr](http://www.finistere.fr) rubriques A votre service / Accéder à un logement

Le Conseil départemental ou le centre départemental d'action sociale dont vous dépendez.

Conseil départemental du Finistère

Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement

2 rue Théodore Le Hars – CS 29029 – 29196 QUIMPER Cedex

02 98 76 21 60



Les aides Action Logement : avance Loca-Pass, mobili-Jeune...

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) rubriques Louer ou Bouger

Pour en savoir plus, l'une des agences Action Logement :

- à Brest : CCI, 1 place du 19<sup>ème</sup> R.I., 02 98 00 38 88
- à Landerneau : Parc d'innovation de Mescoat, 02 98 85 42 00
- à Morlaix : CCI Aéroport, 02 98 62 39 09
- à Quimper : 145 avenue de Keradenec, 02 98 90 48 55.